

L'ACTU LOCALE

Hébergement des demandeurs d'Asile : le compte n'y est pas !

S'agissant de la prise en charge sociale des demandeurs d'asile et conformément à ses engagements internationaux (la [convention de Genève](#) et la [directive de l'UE relative aux conditions d'accueil des demandeurs d'asile](#)) la France a développé un dispositif national d'accueil (DNA) spécialement dédié aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

L'ensemble du dispositif est placé dans chaque région et département sous la responsabilité du préfet. L'objectif de l'Etat est d'assurer un hébergement systématique des demandeurs d'asile qui le souhaitent au sein des CADA.

Avec le [réseau ALERTE](#) et les appels de la [CFDA](#), le groupe local [cimade 63](#) participe à une action collective pour le respect de ces dispositions. Depuis la régionalisation en 2008 du traitement des demandes d'asile en Auvergne, tout demandeur d'asile doit se présenter à la préfecture de région et non plus à la préfecture du département où il arrive. Hélas les conditions d'hébergement de quarante places prévues ne sont pas suffisantes à Clermont-Ferrand. L'hébergement d'urgence (115) ne répond pas aux conditions minimales d'accueil des demandeurs d'asile et certains se retrouvent à la rue, parfois avec des enfants !

Cette situation est [contraire à la Convention de Genève](#) et aux conditions minimales européennes d'accueil des demandeurs d'asile.

Comme dans d'autres régions, nous aiderons les demandeurs d'asile à déposer des référés-liberté contraignant l'Etat à assumer ses obligations avec les contraintes qu'il a lui-même créées.

Aujourd'hui nous alertons l'opinion publique sur cette situation : notre République accueille de façon indigne les demandeurs d'asile. Nos Parlementaires rencontreront le Préfet. Nous espérons que cette rencontre apportera des résultats tangibles.

C'est décidé, Je soutiens !

SOUTIEN à THEOPHILUS OMON

Vous pouvez vous inspirer de ce texte pour envoyer un message au Préfet :

*Monsieur le Préfet,
Théophilus Omon est actuellement au Centre de Rétention de Lyon pour une expulsion vers le Nigeria. Théophilus est pasteur d'une église évangélique, à ce titre sa vie est en danger au Nigeria. D'autre part, il travaille et a fait une demande de régularisation, malheureusement rejetée, alors que son employeur lui prévoit un CDI et participe à sa demande de régularisation. Anglophone, M. OMON a appris le français et fait preuve d'une volonté de vivre parmi nous. Pour le protéger des menaces, pour lui permettre de contracter un CDI et de continuer son intégration, je vous prie, Monsieur le Préfet, de libérer et régulariser M. Théophilus OMON*

fax : 04.73.98.61.01
mail : patrick.stefanini@puy-de-dome.pref.gouv.fr

Action à venir



CERCLE DE SILENCE JEUDI 15 OCTOBRE
dédié à Théophilus OMON
de 18h30 à 19h place de Jaude.

CAFE MIGRANT MERCREDI 28 OCTOBRE 20h00 au Café Les Augustes:
"Paroles Clandestines" Les étrangers en situation irrégulière en France
(changement de programme : il était prévu initialement de traiter du livre "Cette France là")

Actu Nationale



L'EVACUATION DE LA « JUNGLE » DE CALAIS S'EST FAITE AU MEPRIS DES DROITS FONDAMENTAUX

Communiqué de presse - 29 septembre 2009

Une semaine après l'opération de police visant à la « fermeture » de la « jungle » de Calais, 122 ressortissants afghans placés en rétention ont été libérés.

Mercredi 23 septembre 2009, 138 Afghans étaient placés dans neuf centres de rétention administrative. Les juges des libertés et de la détention (JLD) se sont prononcés sur le respect des droits des personnes. Les juges ont considéré que les personnes n'avaient pas pu exercer leurs droits et, qu'une partie d'entre elles étaient mineures et ne pouvaient donc être placées en rétention. Sur injonction du Garde des sceaux les procureurs ont systématiquement fait appel des décisions des JLD. Les juges des cours d'appel ont confirmé les décisions des juges des libertés.

Plusieurs tribunaux administratifs ont par ailleurs annulé des arrêtés de reconduite à la frontière au motif du non-respect du droit de demande d'asile.



Ces jugements démontrent qu'une rafle, à Calais ou ailleurs, ne peut être respectueuse du droit des personnes.

Pourtant, le ministère de l'Immigration annonce qu'il va à nouveau engager des opérations de police contre ces réfugiés et tenter de les reconduire en Afghanistan.

L'Afghanistan est un pays en guerre, ces personnes venues chercher asile et protection sont menacées d'y être renvoyées. C'est inacceptable.

Plus d'une centaine de personnes sont donc renvoyées à leur errance. La Cimade réitère sa demande que la France prenne des mesures d'urgence pour assurer leur sécurité, leur accès à la demande d'asile et leur prise en charge sanitaire. La France s'honorerait d'accorder à des réfugiés la protection qui leur est due.

La Cimade réaffirme qu'il est urgent de remettre le système d'asile européen sur ses pieds en prévoyant un mécanisme leur permettant de demander asile dans le pays de leur choix et où elles ont des liens familiaux ou culturels. En l'attente, la France peut, et doit, suspendre l'application du règlement de Dublin afin d'accueillir sur son sol ces réfugiés qui continueront à fuir les conflits pour trouver refuge en Europe.

Pour sortir de la loi de la "jungle", il faut sortir de l'état d'exception dans lequel ces réfugiés ont été placés par les pouvoirs publics.



Agenda

Jeudi 15 octobre 18h30 :
Cercle de Silence place de Jaude

Samedi 17 octobre 13h :
Fête de la châtaigne à Beaumont, stand Amoureux au Ban et Cimade.

Mercredi 28 octobre 20h :
Cafe Migrant au café Les Augustes.

Mardi 3 novembre 18h30 :
réunion du groupe local cimade63

Mercredi 4 novembre 19h :
réunion du collectif des Amoureux au Ban

Samedi 7 novembre : 20 h 30 au CDP projection du film " A CÔTE " par l'ACAT.

REFLEXION

ACCUEILLIR ou RECONDUIRE
Enquête sur les guichets de l'immigration

Le 30 septembre, le Café Migrant portait sur le livre d'Alexis Spire. Dans ce livre, nous prenons toute la mesure de la **déshumanisation des pratiques administratives** et de ses processus.

Ainsi, d'après l'auteur, l'Administration passe **d'une culture de Service à une culture de maintien de l'Ordre National**. Il nous invite aussi à quitter deux préjugés : les agents ne sont pas racistes et il ne font pas "qu'appliquer la Loi". Les objectifs les poussent à l'arbitraire, au mépris des lois et des individus. Cependant, chacun est responsable de ses actes... A lire !